



Refus de remboursement de frais engagés

Par **bloquet**, le **24/06/2008** à **14:47**

Bonjour,

Lors de la signature du bail de mon appartement, l'agence immobilière m'a donné un accord verbal de remboursement des travaux de remise en état de l'appartement.

J'ai alors transmis aux propriétaires, par le biais de l'agence, la liste des travaux prévus.

Maintenant que les travaux ont été réalisés, l'agence immobilière refuse de me rembourser les frais engagés. Le motif de refus est que la couleur des papiers peints et des peintures ne leur plait pas.

Que puis-je faire?

Merci pour votre réponse

Par **Marion2**, le **24/06/2008** à **23:01**

Vous n'avez aucun écrit pour l'accord du remboursement des travaux de remise en état.

Vous n'avez aucun écrit non plus vous demandant avant les travaux de détailler les couleurs des peintures et papiers peints !

N'ayant aucun écrit, je vous conseille d'envoyer une lettre recommandée A/R

[fluo]directement [/fluo] à votre propriétaire en lui expliquant la position de l'agence.

Vous pouvez faire remarquer à votre propriétaire, que vous avez rénové les peintures et papiers peints et que c'est vous qui habitez dans cet appartement.

Proposez leur de venir visiter.

Ne vous arrêtez surtout pas aux dires de l'agence.

Lorsqu'à votre arrivée, l'état des lieux a été fait. Les peintures et le papier peint étaient-ils en bon état ?

Par **bloquet**, le **25/06/2008** à **09:56**

Bonjour Laure,

Merci pour votre réponse.

Je n'ai malheureusement pas les coordonnées des propriétaires puisque l'agence opère en tant qu'administrateur de biens.

Lors de mon arrivée, l'appartement était sale et en très mauvais état. J'aurais du prendre des photos avant/après mais j'ai été assez naïve pour croire l'Agence qui m'a donné un accord verbal par 2x.

N'ayant aucune trace écrite c'est malheureusement difficile maintenant de négocier quoi que ce soit.

En tout cas, merci d'avoir pris un peu de temps pour me répondre.

Par **Marion2**, le **25/06/2008** à **19:24**

Si ça se trouve, votre propriétaire n'est même pas au courant !

Il n'est pas normal que lors de votre arrivée, l'appartement était sale et en mauvais état.

Est ce que ça a été mentionné sur l'état des lieux?